



Retrait des GHT de la loi Travail

Amplifions la lutte contre la loi El Khomri et contre les GHT.

Les agents des HSM à l'appel de l'intersyndicale SUD CGT étaient nombreux au rassemblement des hospitaliers devant le ministère de la santé le 31 mai. Nous avons exprimé notre exigence de retrait des GHT qui vont réduire les moyens des établissements, enlever leur libre exercice, supprimer des services de soin, administratif et technique, imposer la mobilité des personnels. Tout cela pour réduire les dépenses de personnel, une fois de plus, considérées comme la principale variable d'ajustement. Le gouvernement, aux bottes du Patronat veut détruire les statuts et le Code du Travail pour avoir des salariés plus mobiles, plus flexibles et avec moins de droits.

La loi El Khomri doit être retirée.

Les salariés dans le Privé, comme dans le Public, seront ramenés au XIX^{ème} siècle, avec des périodes sans emploi, des services publics privatisés et restreints impactant l'ensemble de la société française.

Elle est ni amendable, ni négociable car elle contient entre autres :

- **L'inversion de la hiérarchie des normes** et la primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi contre les accords nationaux. Cela fera voler en éclat le socle commun de protections et de garanties collectives pour tous les salariés. Il y aurait autant d'accords qu'il y a d'entreprises, d'administrations publiques, d'hôpitaux, se substituant au code du travail et aux statuts actuels.
- **La destruction du Code du travail est la voie ouverte à la destruction du Statut de la Fonction publique.** En effet, nombre de règles inscrites dans les 3 versants (Etat, Hospitalière, Territoriale) du Statut de la Fonction publique sont la transposition du Code du travail. Les CHSCT des hôpitaux sont régis par le Code du Travail.
- **La remise en cause de la médecine du travail** avec la disparition de la prévention obligatoire et de la périodicité des visites médicales, la remise en cause des règles liées à l'inaptitude,...
- **L'arsenal juridique pour faciliter les licenciements :** possibilité de procéder à des licenciements « économiques » individuels sans déclenchement d'un plan social, possibilité de licencier par anticipation en l'absence de difficultés économiques.

Le 14 juin, à l'appel de FO, CGT, FSU, Solidaires, se rassembleront à Paris les travailleurs venus de toute la France, de toutes les professions : cheminots, enseignants, hospitaliers, dockers, personnels des raffineries, RATP,.... Des salariés du privé,.... pour le retrait de la loi El Khomri.

**Mardi 14 juin manifestation nationale à Paris
à l'appel de l'inter syndicale.
Départ 13h place d'Italie.
Départ collectif 12h30 local syndical CGT.**

Tous ensemble nous allons gagner !

Tous les sondages montrent le refus massif de la population de la loi travail. Partout dans le pays de plus en plus de secteurs d'activité se mettent en grève reconductible avec l'émergence de revendications catégorielles. Il y a trop longtemps que cela n'était pas arrivé.

La Coordination Régionale Santé CGT Ile de France et la Fédération CGT Santé Action Sociale, appellent tous les hospitaliers à unir leurs forces à celles de tous les salariés en lutte pour le retrait de la loi travail et des GHT.

TU VEUX QUE JE TE DISE CE QUE JE CRAINS ? C'EST UNE CRUE CENTENNAIRE DE LA PROTESTATION, DEMAIN !!!



Rappel Historique :

Tous les acquis sociaux dans notre pays ont été gagnés par la lutte des salariés avec leurs organisations syndicales. Ce n'est qu'en luttant que nous les préserverons et que nous gagnerons de nouveaux droits.

10 pictogrammes pour bien comprendre !

MAIS LA LOI TRAVAIL QU'EST CE QUE C'EST ?



Augmentation du temps de travail jusqu'à **46 h voire 60h** sans augmentation de salaire.



Par simple accord on peut passer de **10h à 12h** de travail maximum par jour.



Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de **difficultés économiques**



La durée maximale de travail de nuit **augmentée**



Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s



La durée du congé en cas de décès d'un proche **n'est plus garantie par la loi**



Des changements de dates de congés payés rendus possibles au dernier moment



Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures **peuvent être fractionnées**



En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est **plafonnée à 15 mois de salaire**



Une mesure peut être imposée par référendum **contre l'avis** de 70% des syndicats

Les chiffres parlent d'eux même :

L'évasion fiscale est évaluée de 60 à 80 milliards d'euros de perte par an pour l'état. Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) représente 17,5 milliards d'euros de cadeau au Patronat pour la seule année 2015. Le gouvernement veut diminuer de 3 milliards d'euros le financement de la santé publique. Cela représente 22 000 postes en moins, 16 000 suppressions de lits et le passage de 1000 hôpitaux en 250 GHT.



Toute l'info sur :

cgthsm.blogspot.fr

Tel : 01.43.96.60.57

le site des Hôpitaux de Saint Maurice